

Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information ;

Vu le code de la consommation, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 32, L. 36-5, R. 9 et R. 20-11 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dans sa rédaction issue de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, notamment son article 184 ;

Vu le décret n° 2010-1207 du 12 octobre 2010 relatif à l'affichage du débit d'absorption spécifique des équipements terminaux radioélectriques ;

Vu la notification n° [...] adressée à la Commission européenne en application de la directive (UE) 2015/1535 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du xx au xx 2018, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ; ».

Vu l'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du [...] ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

DECRETE

Article 1^{er}

Dans l'intitulé du décret du 12 octobre 2010 susvisé, le mot : « terminaux » est supprimé ;

Article 2

A l'article 1^{er} du décret du 12 octobre 2010 susvisé, les mots : « équipements terminaux radioélectriques mentionnés aux 10° et 11° de l'article 32 de ce code » sont remplacés par les mots : « équipements radioélectriques, dont la puissance est supérieure à 20 mW et susceptibles d'être utilisés de manière raisonnablement prévisible près de la tête ou à une distance inférieure ou égale à 20 cm du corps humain, »

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Article 4

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'économie et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la

République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre des solidarités
et de la santé,

Le ministre de l'économie
et des finances,

Projet